

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017

PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à vingt et une heures quarante minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-huit juin deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Membres absents excusés** : MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BLEIN Jean), RODRIGUEZ CERVILLA José (pouvoir à Mme TRAINI Marie), Mmes BARDON Fabienne (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), BOURDONCLE Annie (pouvoir à M. ZANI Guy).

**Membres absents** : Mmes CHENET Valérie, ROTARU Maria, THIBERT Monique.

**Secrétaire de séance** : M. HARNAL Sébastien.

En préambule de la séance à 20 heures, Monsieur Bernard ARGENTI accueille les représentants du Groupe 5 Santé, en vue de présenter aux membres du Conseil Municipal invités dans la journée et au public venu nombreux, la reprise de la SA LE PONTET, ainsi que le projet d'une nouvelle clinique sur Hauteville-Lompnes.

Mais avant de céder la parole aux invités, Monsieur le Maire tient à rappeler l'historique de la SEM du Plateau d'Hauteville-Lompnes (Société d'Economie Mixte) : cette société créée en 2004 avait pour mission d'acheter Le Modern et Clair Soleil, afin d'éviter une délocalisation de lits. Ces deux établissements ont fusionné pour donner la SA Le Pontet, qui a su gérer jusqu'à maintenant cet établissement. Cette prise de position mettait les Elus de l'époque devant leurs responsabilités, privilégiant avant tout une opération de territoire et non immobilière.

Restant dans le domaine de la santé, Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Madame Simone VEIL, une grande Dame exceptionnelle, et propose à l'ensemble de l'Assemblée, aux représentants et au public, de bien vouloir respecter une minute de silence.

Monsieur le Maire poursuit son propos et évoque alors l'opportunité de la rencontre avec le Groupe 5 Santé et le partenariat important avec la SEMCODA, qui ont permis à la SEM de céder les actions de la SA Le Pontet au Groupe 5 Santé, pas plus tard que la semaine dernière.

Il souligne que ce choix était déterminant d'une part, parce-que l'activité du Groupe 5 Santé dans le domaine pneumologie et ses établissements situés en montagne, sont dans une configuration assez similaire aux établissements de la SA Le Pontet et d'autre part, parce-que la SEM était arrivée au terme de sa mission.

Depuis 2004, la SEM, en devenant propriétaire, a permis de maintenir plus de 90 lits et 90 emplois sur la commune, menacés de délocalisation.

Aujourd'hui, la feuille de route proposée par l'ARS pour pérenniser ces établissements demandait un projet médical innovant et de lourds investissements immobiliers.

Concernant la situation de la SA Le Pontet, il rappelle que les autorisations délivrées par l'ARS expireront en 2020 et que l'ARS exigeait notamment le regroupement des deux établissements (Le Modern et Clair Soleil) en un seul lieu, ce qui paraissait quasiment impossible tenant compte des délais impartis et du montant de l'investissement, ce que le Groupe 5 Santé va réaliser.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire cède volontiers la parole aux invités.

Un tour de table s'instaure et chacun se présente, à savoir :

- Mme Catherine MIFFRE, Présidente du Groupe 5 Santé,
- M. Stéphane ANTIGNAC, Secrétaire Général du Groupe 5 Santé,
- M. Philippe DESNOT, Membre du Directoire, Directeur du développement, DG de la Clinique du Souffle Le Pontet,
- Mme Sonia KHEDINI, Responsable du service comptabilité du Groupe 5 Santé,
- M. Gilles VALLET, Membre du Directoire, Directeur de la recherche et de l'innovation médicale,
- M. Gilbert VIGOUROUX, Membre du Directoire, Directeur administratif et financier,
- Mme Laurence BOUTTIER, Directrice associée de Parquest Capital,
- Mme Camille RONSIN, chargée d'affaires de Parquest Capital,
- M. Jean DEGUERRY, Président de SEMCODA,
- M. Gérard LEVY, Directeur Général de SEMCODA,
- M. Guillaume VANDEN BORRE, architecte.

Monsieur Jean DEGUERRY devant écourter la séance face à d'autres obligations, prend la parole et fait part de son enchantement quant à la réalisation d'un tel projet du Souffle, qui a tout son sens ici sur Hauteville-Lompnes. Il témoigne que cet outil rayonnera sur la commune et renforcera l'attractivité du territoire du Haut-Bugey dans le cadre du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire). Il félicite les Elus pour cette belle initiative. Enfin, il souligne et apprécie l'intervention de Monsieur Bernard ARGENTI, quant à l'hommage rendu à Madame Simone VEIL, ancienne Ministre de la Santé, puis salue l'Assemblée avant de se retirer.

Madame Catherine MIFFRE prend à nouveau la parole pour dresser le focus du Groupe 5 Santé :

#### ✓ Le Groupe 5 Santé :

Le Groupe 5 Santé est né en mai 2015, suite à l'acquisition par Parquest Capital, aux côtés de l'équipe de direction en place, de quatre établissements SSR spécialisés dans la réhabilitation de malades chroniques. Il réunit et gère en termes conceptuels, opérationnels et financiers ses trois cliniques du Souffle et la Clinique Val Pyrène ; son siège opérationnel est situé à Toulouges (66), à côté de Perpignan.

Le 27 juin dernier, la Clinique du Souffle Le Pontet a rejoint 5 Santé et devient donc la 5<sup>ème</sup> Clinique du Groupe.

Dédiés principalement aux soins de suite et de réadaptation (SSR), ces établissements de santé sont implantés dans les Pyrénées Orientales, l'Hérault, le Cantal et désormais dans l'Ain, totalisant environ 400 lits et places, et accueillent plus de 5 800 patients par an.

Le Groupe emploie près de 400 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 34 M€. 5 Santé a été créé par 5 managers, impliqués dans le domaine de la santé, soutenu par le Fonds professionnel d'investissement Parquest Capital, dont le rôle est d'accompagner et d'encourager les managers en les soutenant dans leurs actions de développement d'activité.

Leader en réhabilitation santé, 5 Santé bénéficie de plus de 20 ans d'expérience dans ce domaine, notamment dans la réhabilitation du malade respiratoire chronique et en particulier ceux atteints de BPCO (broncho-pneumopathie chronique obstructive).

Le Groupe a également développé un savoir-faire reconnu dans le domaine de la nutrition et troubles du métabolisme et dans l'addictologie, pathologies dans lesquelles il s'est construit une solide réputation nationale.

Face à l'augmentation massive des personnes atteintes de pathologies chroniques, l'ambition de 5 Santé est de poursuivre la mise en œuvre de projets thérapeutiques évolutifs autour de la réhabilitation au sein des établissements existants ou à venir et d'imaginer des approches thérapeutiques novatrices d'accompagnement des malades chroniques, favorisant leur autonomie pour aboutir à une véritable gestion de leur maladie (patient self-management).

Dans un objectif d'amélioration continue, le développement scientifique du Groupe 5 Santé est assuré par l'équipe interne de recherche composée de quatre chercheurs qui collaborent en permanence avec les institutions externes de recherche (CHRU, INSERM, Universités, etc...) Dans leurs actions quotidiennes, l'ensemble des équipes 5 Santé participe à cette dynamique d'amélioration continue et partage les valeurs humanistes portées avec fierté par le Groupe.

Madame Catherine MIFFRE cède ensuite la parole aux autres membres du Directoire, qui tour à tour vont présenter les établissements du Groupe et exposer le concept de 5 Santé, ciblé sur la réhabilitation des malades chroniques, prenant en compte une approche non médicamenteuse appelée réhabilitation transdisciplinaire et un programme de réhabilitation personnalisés et multidimensionnel, réel soutien dans la démarche d'autonomisation :

- La Clinique du Souffle La Solane sise à Osseja (66)
- La Clinique Val Pyrène sise à Font-Romeu (66)
- La Clinique du Souffle La Vallonie sise à Lodève (34)
- La Clinique du Souffle Les Clarines sise à Riom-ès-Montagnes (15)

✓ **Le concept du Groupe 5 Santé : La Réhabilitation des malades chroniques :**

Le concept vise tout particulièrement la Réhabilitation des malades chroniques :

- par une approche non médicamenteuse, dite la Réhabilitation transdisciplinaire

Première cause mondiale de mortalité, la maladie chronique est par définition, une maladie de longue durée, évolutive, souvent associée à une invalidité et à la menace de complications compromettant gravement la qualité de vie du patient.

Au cours des vingt dernières années, les médecins et chercheurs du Groupe ont contribué à mettre au point et perfectionner une méthode de réhabilitation alliant traitement médicamenteux et accompagnement physique, psychologique et nutritionnel.

- par la mise en place d'un programme de Réhabilitation personnalisé et multidimensionnel

Après un bilan physiologique, psychologie nutritionnel et socio-éducatif, le Groupe 5 Santé propose aux malades un programme transdisciplinaire et individualisé, réel soutien dans la démarche d'autonomisation.

✓ **L'intérêt du Groupe pour une telle transaction avec Le Pontet :**

L'intérêt du Groupe pour une telle transaction est fondé principalement sur les considérations suivantes :

- l'existence dans la SA Le Pontet d'autorisations SSR en pneumologie et activité de soins polyvalents de 96 lits attachées aux établissements Le Modern et Clair Soleil,
- la capacité de 5 Santé à développer à partir de ces autorisations un projet médical ambitieux pérennisant notamment le positionnement de l'établissement Le Pontet à Hauteville-Lompnes,

- la volonté de l'ARS de trouver une solution pour restructurer l'offre de soins locale et donc la capacité de 5 Santé, de par son expérience et sa renommée, à négocier auprès des autorités sanitaires les conditions favorables à la mise en œuvre d'un nouveau projet d'établissement,
- le soutien des collectivités locales et en particulier de la mairie d'Hauteville-Lompnes et de la SEMCODA permettant d'envisager le déménagement des deux établissements existants, pénalisés par un immobilier vétuste, dans un nouvel établissement neuf sur un lieu unique sur la commune à l'horizon 2019,
- la participation active du Docteur Christian PELOUX, Directeur Général du Pontet et médecin pneumologue,
- les compétences de Madame Brigitte EMIN, adjointe de direction, faisant fonction de directrice en l'absence du Docteur PELOUX en arrêt maladie, qui a démontré ses capacités de gestionnaire de l'établissement.

#### ✓ Le projet de la Clinique du Souffle Le Pontet :

Dans le cadre de son projet de croissance externe, le Groupe 5 Santé vient d'acquiescer le 27 juin 2017 la société Le Pontet.

Cet établissement de soins de suite et de réadaptation, polyvalent et spécialisé dans la prise en charge des affections respiratoires, était la propriété de la SEM, dont le Président est Monsieur Bernard ARGENTI. Il était géré par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur Jean FERRARI.

La société en quelques chiffres :

- Chiffre d'affaires : 6 M€
- Nombre de patients : une moyenne de 750/an
- Nombre de salariés : près de 90 ETP

L'activité de soins se réalise actuellement au sein de deux bâtiments distincts : Le Modern et Clair Soleil. Le projet de La Clinique du Souffle Le Pontet consiste d'une part, à regrouper les activités de soins sur un lieu unique adapté au projet et d'autre part, à développer au sein de la Clinique un nouveau projet thérapeutique orienté vers la réhabilitation des maladies chroniques par les activités physiques adaptées.

Le Groupe 5 Santé va faire ainsi bénéficier la Clinique Le Pontet de ses 25 ans d'expérience et la maîtrise de son organisation dans le domaine de la réhabilitation des malades chroniques en :

- facilitant une réflexion élargie à tous les domaines professionnels (thérapeutique, économique, social, administratif...)
- favorisant l'innovation,
- garantissant des décisions pertinentes et maîtrisées,
- mutualisant les expertises avec le Groupe 5 Santé.

De plus, le Groupe 5 Santé souhaite s'intégrer pleinement dans le tissu local du Plateau d'Hauteville et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- par le renforcement de la prise en charge ambulatoire au bénéfice de la population locale (consultations externes spécialisées et hospitalisation de jour),
- par l'ouverture de l'établissement aux associations de malades,
- par l'intervention des experts de l'équipe au profit de la population locale dans le cadre d'actions de prévention primaire (auprès de la population locale, des sportifs, des associations...),

- par l'intégration au dispositif sanitaire et médico-social local en développant un projet d'établissement complémentaire aux projets des structures existantes,
- par le partage des ambitions municipales avec sa volonté de développer sport santé,
- par une construction d'un bâtiment intégré à son environnement.

✓ Un établissement neuf et adapté à proximité du parc des sports :

Enfin, le Groupe 5 Santé a fait le choix de s'associer avec un acteur immobilier de référence la "SEMCODA" pour construire un bâtiment d'une superficie de plus de 5 200 m<sup>2</sup> de surface utile parfaitement adapté au concept de la réhabilitation, sur un terrain de 14 500 m<sup>2</sup> environ, situé à proximité du parc des sports et s'intégrant totalement à son environnement.

Ceci étant exposé, Monsieur Gérard LEVY dresse brièvement le projet de construction et avance qu'Hauteville-Lompnes mérite de conserver ses emplois et de poursuivre ses objectifs dans le cadre de la santé. Il souligne la pertinence de ce dossier, dont la construction se monte à 11 M€ pour une ouverture dans le courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, puis il cède la parole à Monsieur Guillaume VANDEN BORRE, architecte, pour commenter la partie constructive, projetée sur écran.

Monsieur Bernard ARGENTI remercie Monsieur Jean FERRARI et le félicite pour avoir mené la SA Le Pontet jusqu'à aujourd'hui. Il remercie également :

- Madame Brigitte EMIN, au titre de la SEM, pour avoir rondement suppléé la direction de l'établissement en l'absence du médecin directeur,
- Madame Catherine MEYGRET, en charge du secrétariat de la SEM au sein de la mairie,
- La Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville-Lompnes, notamment Monsieur Philippe EMIN, son Président, Conseiller Départemental,
- les Elus de l'époque ainsi que l'actionnariat privé : le Laboratoire d'analyses, l'Union commerciale et les 3 entreprises : PESENTI-CARRARA, VENCHI, BRET MATERIAUX.

Il remercie à nouveau Monsieur Gérard LEVY pour son partenariat et le directoire de 5 Santé, avec qui il partage les mêmes valeurs. Il rappelle que ce projet est une opportunité pour le territoire. De plus, c'est une nouvelle page pour Le Modern. Il rappelle que la SEM ne voulait pas faire une opération financière, mais une opération de développement économique et de maintien de l'emploi sur notre commune. Il précise que la mission de la SEM concernant Le Pontet est accomplie et que les actionnaires assument pleinement d'avoir cédé sa société à 5 Santé.

Avant de conclure, il souligne que cette opération est bénéficiaire pour la SEM et que les contribuables locaux, ainsi que les fonds publics n'ont jamais participé.

Monsieur Jean FERRARI, bien qu'étant le dernier relayeur de ceux qui ont travaillé depuis la création de la SEM en 2004, tient à faire l'éloge de l'équipe de Bernard ARGENTI qui a osé en son temps créer la SEM, en s'endettant à hauteur de 3 M€ ; il souligne que Le Pontet s'est payé tout seul au cours de ces dernières années, grâce à son personnel, sans l'aide du contribuable.

Il remercie Yves DUMAS, 1<sup>er</sup> Président de la SEM, mais également Philippe VIRARD, qui a continué sur la même ligne l'évolution du Pontet et conduit les dirigeants de la SA Le Pontet à négocier avec le Groupe ORPEA pour un rachat des établissements ou des titres de la Société. Cette négociation a pris fin lorsqu'ORPEA a finalement fait connaître son intention de délocaliser l'activité, ce qui était totalement en contradiction avec les objectifs poursuivis de maintien de l'activité et des emplois sur le Plateau.

Puis, il évoque aussi l'implication des Directeurs, Pierre LURIN puis Christian PELOUX, remplacé au pied levé par Brigitte EMIN, pour l'énorme travail fourni jusqu'à maintenant.

Enfin, il conclut en rappelant que dans l'histoire, les Elus, quelle que soit leur sensibilité politique, ont porté parfaitement la SEM...

Avant de partir, les invités du Groupe 5 Santé remercient l'Assemblée et les Elus pour leur disponibilité et leur accueil chaleureux.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à vingt et une heures quarante minutes, en présence de 19 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 23 votants en début de séance, Monsieur Philippe PESENTI s'étant absenté.

Comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des évènements portant sur l'état civil, survenus depuis le dernier Conseil du 23 mai 2017 et se réjouit par la présence d'heureux évènements :

---

Le Conseil Municipal, au nom de la Ville,  
SOUHAITE la bienvenue aux nouveaux nés et TRANSMET ses compliments aux parents.  
ADRESSE tous ses vœux de bonheur aux mariés.  
PREND part à la peine des familles lors d'un décès par des pensées chaleureuses en leur exprimant toute sa sympathie et leur ADRESSE ses condoléances attristées.

PREND ACTE de l'arrivée de Monsieur Philippe PESENTI à 21 heures 45  
Soit 20 conseillers présents et 4 pouvoirs = 24 votants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2017.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, en l'absence de Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire-Adjoint délégué aux Forêts, du procès-verbal de la Commission Agriculture, Forêts, Environnement du 29 mai 2017.

PREND CONNAISSANCE des prix de retrait fixés, ainsi que des résultats de la vente de bois ayant eu lieu le 20 juin dernier à Château Gaillard ;

- Article 171032 :  
Parcelle 4 - Canton de l'Eculaz : 305 arbres (243 m3)  
Estimation : 6 600 € - Vendu : 8 152 € à l'Entreprise DUCRET

- Article 171033 :  
3 Parcelles 33, 36, 37 - Canton de Crot Bergerot : 229 arbres (608 m3)  
Estimation : 28 000 € - Vendu : 30 082 € à l'Entreprise LYAUDET

Soit une recette de 38 234 €, alors que l'estimation totale était de 34 600 €, soit une plus-value de 3 634 €.

EST INFORME de la nécessité de revoir la réglementation concernant l'utilisation des voies forestières.

DONNE à l'unanimité, un accord de principe pour la mise en place systématique de panneaux d'interdiction de circulation "sauf ayant droit" sur chaque voie, pour tous véhicules à moteur (B7b), afin de désengager la responsabilité de la commune et des professionnels de la forêt en cas d'accident.

MANDATE à l'unanimité, les membres de la Commission pour poursuivre l'avancée de ce dossier.

ENTEND l'intervention de Monsieur Jacques RABUT qui réitère sa remarque faite à l'issue de la commission, sur le fait qu'une signalisation n'est pas suffisante, l'assureur pouvant se retourner contre la mairie, du fait qu'il n'y ait pas de barrière.

PREND CONNAISSANCE d'une part, de la demande de l'ONF pour la mise à disposition de la place de dépôt des "Granges Ballet" pour le stockage des bois feuillus de la parcelle 3 destinés au broyage, qui permettrait à la commune, mais aussi aux communes voisines du Plateau, de valoriser certains bois non commercialisables ou de mauvaise qualité (feuillus, chablis) et d'autre part, de l'avis guère favorable de la Commission quant à cette proposition.

ENTEND la remarque de Monsieur Roch CHARVOLIN, avançant que si la proposition de l'ONF n'est pas pertinente, il serait judicieux de trouver un autre emplacement, et la réponse du Maire affirmant qu'il rejoint l'avis de la Commission.

EST INFORME de la nécessité de créer quelques renvois d'eau, suite aux dernières intempéries sur la piste forestière des parcelles 140, 141 et 142, bien qu'ayant été remise en état après exploitation, représentant une intervention chiffrée à 600 €/HT environ.

ACCEPTE à l'unanimité, de faire réaliser par l'ONF la prestation susnommée, pour un montant estimé à 600 € HT environ, à l'automne ou en début d'année, étant précisé que cette intervention sera réalisée en fonction du budget.

EST INFORME de l'avancée du dossier se rapportant à la création de places de dépôt et plus précisément en ce qui concerne les demandes de subventions. A savoir que ledit projet sera subventionné à 60 % au niveau du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

APPROUVE à l'unanimité, l'initiative de Monsieur Charly BONNAFFOUX, agent de l'ONF, qui souhaite refaire un point avec les garants et rappeler la dangerosité de la pratique des affouages et ce, suite à l'accident survenu cette année à la Ragiaz. Les règles d'exploitation et de débardage, notamment les périodes et les arbres désignés à respecter seront également réitérées.

EMET à l'unanimité, un avis favorable à l'initiative de l'ONF, dans le cadre de l'animation du martelloscope, gérée par l'animatrice de la Charte Forestière du Massif du Bugey, prenant en compte qu'une convention d'utilisation devant intervenir à cet effet sera rédigée et transmise à la collectivité par l'ONF.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Annie MACHON, Maire-Adjointe déléguée à l'Éducation, du procès-verbal de la Commission Éducation, Jeunesse du 7 juin 2017.

EST INFORME de la suppression de la 8<sup>ème</sup> classe à l'école élémentaire du Turluru dès la rentrée prochaine, malgré les interventions du Maire, du Président du Conseil Départemental et des Fédérations de parents d'élèves auprès de l'Inspection Académique.

PREND CONNAISSANCE du bilan des temps d'activités périscolaires et du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

DECIDE à l'unanimité, de réinstaurer dès la rentrée de septembre 2017 une organisation scolaire sur une semaine de 4 jours d'enseignement.

DECIDE à l'unanimité, les horaires scolaires suivants pour les deux écoles communales :

- Ecole Maternelle du Centre :

- Scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi - 8h25 à 11h25 et 13h15 à 16h15
- Accueil périscolaire : de 7h30 à 18h00

- Ecole élémentaire du Turluru :

- Scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi - 8h35 à 11h35 et 13h30 à 16h30
- Accueil périscolaire : de 7h30 à 18h00

DECIDE à l'unanimité, de ne pas reconduire les temps d'activités périscolaires.

DECIDE à l'unanimité, de charger Monsieur le Maire de soumettre la proposition conjointe de la commune et des deux conseils d'école au Directeur d'académie, les services de l'Education Nationale, en vue d'obtenir leur autorisation, d'en informer le Conseil Départemental de l'Ain, au titre des transports scolaires, et la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville-Lompnes, au titre du PEDT.

PREND ACTE du prix unitaire révisé du repas fourni aux enfants de l'école maternelle du Centre par la SARL FALLAVIER F et G "HAUTEVILLE TRAITEUR" pour l'année scolaire 2017/2018, conformément à la convention passée avec ladite société, soit 3,95 € TTC pain compris contre 3,92 € TTC pain compris en 2016/2017.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Didier BOURGEOIS, Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau, du procès-verbal du Conseil d'Exploitation du 19 Juin 2017 et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice 2016.

ADOpte à l'unanimité, ledit rapport qui sera mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif relatif à l'exercice 2016.

ADOpte à l'unanimité, ledit rapport qui sera également mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Philippe PESENTI, Maire-Adjoint délégué aux Sports, des plannings d'utilisation des gymnases par les scolaires et par le milieu associatif pour 2017/2018, élaborés lors des deux réunions tenues le 22 juin 2017.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, Maire-Adjointe déléguée aux Finances, du procès-verbal de la Commission Finances du 22 juin 2017.

EST INFORME de la nécessité de réaliser des mouvements de crédits au budget général de la commune, afin d'ajuster le montant des dotations en fonction des différentes notifications de l'Etat et ce, suite au courrier de la Préfecture de l'Ain concernant le contrôle de légalité sur les budgets primitifs 2017 :

| Compte | Libellé du compte                            | Dépenses           | Recettes           |
|--------|----------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| 73111  | Taxes foncières et d'habitation              |                    | + 21 290,00        |
| 74834  | Etat compensation TFB et TFNB                |                    | - 1 035,00         |
| 74835  | Etat compensation TH                         |                    | + 23 491,00        |
| 74833  | Etat compensation TP                         |                    | - 1 379,00         |
| 7411   | Dotations forfaitaire                        |                    | - 4 901,00         |
| 74121  | Dotations solidarité rurale                  |                    | + 3 641,00         |
| 74127  | Dotations nationale de péréquation           |                    | - 2 890,00         |
| 61523  | Entretien des voiries                        | + 38 217,00        |                    |
|        | <b>Total de la section de Fonctionnement</b> | <b>+ 38 217,00</b> | <b>+ 38 217,00</b> |

ACCEPTE à l'unanimité, la décision modificative à apporter au budget général de la commune, selon le détail exposé ci-dessus.

EST INFORME de la nécessité de réaliser des mouvements de crédits au budget assainissement, afin de modifier le budget primitif en rétablissant les sommes interverties et ce, suite au courrier de la Préfecture de l'Ain concernant le contrôle de légalité sur les budgets primitifs 2017, avisant la collectivité d'une inversion des sommes inscrites entre les intérêts et le capital des emprunts sur le budget assainissement :

| Compte | Libellé du compte                            | Dépenses    | Recettes    |
|--------|----------------------------------------------|-------------|-------------|
| 66111  | Intérêts des emprunts                        | - 48 740,00 |             |
| 023    | Virement de section à section                | + 48 740,00 |             |
|        | <b>Total de la section de Fonctionnement</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |

| Compte | Libellé du compte                           | Dépenses         | Recettes         |
|--------|---------------------------------------------|------------------|------------------|
| 1641   | Capital des emprunts                        | + 48 740,00      |                  |
| 021    | Virement de section à section               |                  | + 48 740,00      |
|        | <b>Total de la section d'Investissement</b> | <b>48 740,00</b> | <b>48 740,00</b> |

ACCEPTE à l'unanimité, la décision modificative à apporter au budget assainissement, selon le détail exposé ci-dessus.

EST INFORME de la nécessité de réaliser des mouvements de crédits au budget énergies, afin d'ajuster les crédits, suite à la mise en place du moratoire en 2016 de la régie des énergies.

Pour mémoire, tous les emprunts ont été réaménagés. De ce fait, le Crédit Agricole a facturé les intérêts courus pour un montant de 11 006,43 €. Cette somme n'étant pas prévue au budget primitif 2017, il convient de régulariser le chapitre 66 par une délibération modificative.

De plus, l'annulation partielle de la facture de décembre 2016 concernant la Villa Adélaïde, d'un montant de 4 417,62 € n'étant pas prévue au budget primitif 2017, il convient de régulariser le chapitre 67 par une délibération modificative :

| Compte      | Libellé du compte                            | Dépenses    | Recettes    |
|-------------|----------------------------------------------|-------------|-------------|
| 61558 - 011 | Autres biens mobiliers                       | - 4 500,00  |             |
| 673 - 67    | Titres annulés                               | + 4 500,00  |             |
| 66111 - 011 | Intérêts réglés à échéance                   | - 11 010,00 |             |
| 6156 - 66   | Maintenance                                  | + 11 010,00 |             |
|             | <b>Total de la section de Fonctionnement</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |

ENTEND l'intervention de Monsieur Jean FERRARI, demandant à quoi correspond cette annulation de facture, et la réponse du Maire, précisant qu'il s'agit d'une remise sur un nouveau contrat.

ACCEPTE à l'unanimité, la décision modificative à apporter au budget énergies, afin d'ajuster les crédits, selon le détail exposé ci-dessus.

PREND CONNAISSANCE de l'évaluation des frais de fonctionnement des écoles de la commune, représentant un coût moyen de 1 488 € par enfant scolarisé dans les écoles d'Hauteville-Lompnes en 2016, servant de base pour définir la participation à demander aux communes extérieures, dont certains enfants fréquentent les écoles maternelles et primaires d'Hauteville-Lompnes pour l'année scolaire 2016/2017.

FIXE à l'unanimité, à 1 350 € par enfant, la participation des communes extérieures, aux frais de scolarité pour l'année 2016/2017.

FIXE à l'unanimité, à 1 012 € par enfant, la participation de la commune de Corlier, aux frais de scolarité pour l'année 2016/2017, compte tenu des faibles ressources de cette commune.

**PREND CONNAISSANCE** de la demande de la SEMCODA, sollicitant la commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 46 700 nouvelles actions, d'une valeur de 325 € comprenant une valeur nominale de 44 € et une prime d'émission de 281 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

**ACCEPTE à l'unanimité**, la procédure d'augmentation de capital décrite ci-dessus.

**DECIDE** néanmoins, à l'unanimité, de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par son Conseil d'Administration réuni le 27 avril 2017.

**PREND CONNAISSANCE** des modifications apportées à la convention de groupement de commandes passées avec le SIEA par délibération en date du 31 mars 2015, pour l'achat d'électricité et de services associés, en vue :

- d'ouvrir le groupement de commandes à tous les établissements publics, permettant ainsi de faire baisser les coûts de participation des membres et d'obtenir des prix plus compétitifs auprès des fournisseurs,
- de clarifier les conditions de retrait des membres,
- de fixer la durée de la convention basée sur un accord-cadre de 4 ans composé de 2 marchés subséquents de 2 ans chacun,
- de faire évoluer la formule de participation permettant d'obtenir une répartition la plus juste et la plus équitable possible du coût annuel et mutualiser ainsi les coûts de gestion et profiter de l'effet volume.

**ACCEPTE à l'unanimité**, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, à passer avec le SIEA.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**EST INFORME** de la nécessité de passer une convention avec l'Agence Départementale de l'Ain, dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'avenue de Lyon et de l'avenue de la Liberté, la commune n'ayant à sa charge que les travaux hors voie de circulation, le montant de l'étude de faisabilité étant estimé à 2 250 € HT.

**AUTORISE à l'unanimité**, la commune à réaliser l'étude de faisabilité pour l'aménagement de l'avenue de Lyon (1<sup>ère</sup> tranche) et l'avenue de la Liberté (2<sup>ème</sup> tranche), hors carrefour avec le boulevard Frédéric Dumarest.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir avec l'Agence Départementale de l'Ain pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de la DETR, de la Dotation Territoriale et auprès d'autres organismes pouvant intervenir dans ce domaine.

**EST INFORME**, par Monsieur Philippe PESENTI, Maire-Adjoint délégué aux Travaux, de l'évolution du dossier relatif à l'installation en mairie d'un ascenseur, pour lequel le positionnement reste encore à débattre, étant rappelé qu'une première phase d'esquisse préliminaire avait été confiée en 2015 à l'architecte, Monsieur PERSICOT et que depuis 2017, d'autres contacts ont été pris avec deux autres cabinets : Laurent CHASSAGNE et Bernard PERNICI, afin de reprendre les études préliminaires de Monsieur PERSICOT, décédé.

**ENTEND** Monsieur le Maire préciser d'une part, que ce projet ne pourra plus prétendre à la subvention issue de la réserve parlementaire, étant donné que les travaux n'ont pas été mis en œuvre dans les deux ans après son attribution et d'autre part, que les prétentions des Elus devront être revues à la baisse et que ce dossier reviendra devant le Conseil Municipal.

**MANDATE** les membres de la Commission pour poursuivre l'avancée de ce dossier, notamment en ce qui concerne le choix du Cabinet d'architecte pour l'étude de la faisabilité des travaux concernés.

PREND CONNAISSANCE de la tenue de la Commission MAPA le 22 juin 2017, dans le cadre de l'attribution du marché pour la rénovation des deux courts de tennis.

EST INFORME qu'une seule entreprise sur quatre consultées a répondu à cette demande et que le chiffre parvenu n'est pas complet, le coût de la réfection du muret de séparation des deux courts étant manquant.

MANDATE les membres de la commission pour poursuivre l'avancée de ce dossier.

EST INFORME de la nécessité de passer un avenant, dans le cadre du marché d'exploitation de la station d'épuration passé avec la Société ESSAM SAS de Villeurbanne, par délibération du 31 janvier 2017, afin de modifier le taux de TVA erroné dans l'acte d'engagement (5,5 % pour la Société ESSAM et 20 % pour la Société AQUA CORP) et d'appliquer respectivement le taux de 10 % à la Société ESSAM SAS, ainsi qu'à la Société AQUA CORP.

ENTEND l'intervention de Monsieur Bernard ARGENTI, précisant que l'incidence financière sur le montant du marché correspond au taux de TVA en vigueur à appliquer et que cet avenant présente donc aucune incidence sur les montants du BP 2017 du budget assainissement, car ce budget est assujéti à la TVA.

ACCEPTE à l'unanimité, l'avenant n° 1 à passer avec la société ESSAM SAS, dans le cadre du contrat qui lui a été confié pour les prestations de service relatives au renouvellement de l'exploitation de la station d'épuration, pendant une période de 5 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

PREND CONNAISSANCE de la proposition faite par le Crédit Agricole Centre Est pour un emprunt de 440 000 € concernant le budget assainissement, dans le cadre des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et de la réhabilitation des déversoirs d'orage, conformément à la décision du Maire du 24 avril 2017 confiant cette prestation aux Entreprises VINCENT TP/PETTINI, à savoir :

- Montant : 440 000 €
- Durée : 240 mois/20 ans
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1,72 %
- Frais de dossier : 440 €
- Périodicité : mensuelle
- Montant des échéances : 2 168,01 €
- Coût annuel : 26 016,12 €
- Coût du crédit : 80 322,62 €

DECIDE à l'unanimité, de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre Est, selon les caractéristiques et conditions financières énumérées ci-dessus.

DECIDE à l'unanimité, que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents devant intervenir pour cet emprunt.

PREND CONNAISSANCE des éléments transmis par GRDF par courrier en date du 18 mai 2017, permettant à la collectivité d'établir le plafond de la redevance d'occupation provisoire du domaine public pour l'exercice 2017, calculé à partir des chantiers de travaux de distribution de gaz financés en 2016 sur la commune, représentant un montant de 74 € pour 2017, contre 25 € en 2016.

ACCEPTE à l'unanimité, la proposition faite par GRDF et ACCEPTE d'instaurer l'application de cette redevance.

FIXE à l'unanimité, le montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public à 0,35 €/ml, avec un coefficient de revalorisation de 1.02.

PREND CONNAISSANCE du versement à la collectivité en 2017, opéré par certains fournisseurs d'électricité (GEDIA, LAMPIRIS, IBERDROLA, VATTENFALL, EDF ENGIE ...), correspondant à la redevance sur la taxe d'électricité, instaurée par délibération du 29 septembre 2016.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, Président de la Régie des énergies, du procès-verbal du Conseil d'Exploitation de la Régie des énergies du 29 juin 2017.

PREND CONNAISSANCE du rapport annuel de gestion de la Régie municipale des énergies relatif à l'exercice 2016 et de ses annexes, transmis par voie électronique à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le 4 juillet 2017, les objectifs étant de :

- transformer les anciens contrats d'approvisionnement en énergie par des nouveaux à des tarifs concurrentiels et préférentiels et ce, en direction des nouveaux abonnés au réseau,
- augmenter le nombre d'abonnés au réseau, avec possibilité d'aide de l'ADEME au travers du Fonds chaleur (60 % maximum de subvention pour les travaux d'extension),
- faire évoluer le statut de la Régie en SEM, une fois le moratoire des 3 ans passé en entériné, et restructurer la dette avec l'appui de la Caisse des Dépôts et Consignation.

ADOpte à l'unanimité, ledit rapport annuel de gestion de la Régie municipale des énergies relatif à l'exercice 2016.

PREND CONNAISSANCE, sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des différentes mesures administratives et budgétaires.

EST INFORME de la transmission par la Trésorerie d'Hauteville-Lompnes, le 14 juin 2017, de la notification du jugement du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse prononçant l'effacement des dettes datant de 2015 et 2016 de Monsieur Laurent RICHARD concernant :

- le budget eau, dont le montant s'élève à la somme de 467,13 €
- le budget assainissement, dont le montant s'élève à la somme de 366,92 €

ACCEPTE par 17 voix pour et 7 abstentions, les pouvoirs n'étant pas engagés (MM. Jean BLEIN, Didier BOURGEOIS, Jean FERRARI, Philippe PESENTI, Guy ZANI, Mmes Annie MACHON, Nelly PALAZZI-ZANI) l'effacement des dettes de Monsieur Laurent RICHARD, qui concernent la facturation de l'eau et de l'assainissement, dont le montant global s'élève à la somme de 834,05 €, soit 467,13 € pour l'eau et 366,92 € pour l'assainissement.

ENTEND Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, adresser ses sincères félicitations à l'Association "Artisanat Commerce et Développement du Plateau d'Hauteville-Lompnes", qui s'est vu décerner le 2<sup>ème</sup> prix de sa catégorie lors de la remise des prix du 21<sup>ème</sup> Challenge des Unions Commerciales de l'Ain, organisée le 22 mai 2017 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain.

Monsieur le Maire remercie ses représentants pour leur dynamisme et leur implication au niveau des interventions économiques sur la commune.

PREND CONNAISSANCE des procès-verbaux du Conseil Communautaire des 11 avril et 30 mai 2017, qui n'apportent pas de remarque particulière.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir :

- Mardi 11 juillet 2017 à 14h00 : Réunion de la DSP pour le Casino
- Mercredi 12 juillet 2017 :
  - de 8h20 à 18h00 : Journée d'échange avec le Haut-Bugey (découverte réciproque des territoires du Plateau d'Hauteville et du Haut-Bugey en bus) - Un buffet déjeunatoire est prévu sur le site de la station nordique de La Praille
  - 10h45 : Cérémonie de recueillement devant la stèle aux carrières d'Hauteville-Lompnes
  - 18h30 : Assemblée extraordinaire du SIEA à Péronnas
- Vendredi 14 Juillet 2017 à 22h00 : Tir du feu d'artifice à Terre Ronde
- Samedi 15 Juillet 2017 à partir de 20h00 à Artemare : Anniversaire des 30 ans du TVO
- Mardi 18 Juillet 2017 à 18h00 - salle du Conseil Municipal : Pot de départ en l'honneur de Monsieur Bertrand FLEURY, Principal du collège Paul Sixdenier
- Mardi 25 Juillet 2017 à 20h00 : Séance du Conseil Municipal

Enfin, Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce Conseil.

Séance levée à vingt-trois heures vingt minutes.



Le Maire,

Bernard ARGENTI.